L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

PUBLISHING, No 75, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN 5 JUIN.

Compagnies d'assurances.

Assurance contre l'Incendie.

COMPAGNIE
NORTH BRITISH
AND
MERCANTILE,
D'ASSURANCE,
De Londres et d'Edimbourg,
INCORPOREE EN 1809.

Capital et accumulations.....£14,000,000
EN OR
Agence à la Nlle-Orléans, 199 rue Gravier.
DOUGLAS WEST, Agent.

CETTE ancienne Compagnie d'Assurance, bien connue en Europe et en Amérique par sa fortune et son exemple pour tout ce qui regarde, dans des polices à des conditions très avantageuses, pour les risques d'incendie couverts ordinairement par le Bureau des Assurers de la Nlle-Orléans. Les pertes de cette agence payées lui sont suivant.

M. F. H. PELL ayant donné sa démission d'agente le major DOUGLAS WEST a été nommé agent de la Compagnie à la Nlle-Orléans. Il sollicite l'appui de négociants et des assureurs de notre ville.

— Références —
MM. SAM SMITH & CO.
O. H. GRAHAM & CO.,
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
PECK, WILLIAMSON & BOWLING,
E. J. HART & CO. 30mai—1m

"EIGHTIEME ETAT ANNUEL
DES AFFAIRES DE
la Compagnie d'Assurance
Mutuelle du Crescent.
NOUVELLE-ORLEANS, 19 MAI 1869.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, en conséquence, font savoir aux Actionnaires et au Public qu'il n'y a que deux changements dans le Bureau de Direction depuis la dernière publication.

Les Directeurs ont résolu de payer 6 pour cent d'intérêt, comptant, sur toutes les certificats de scrip non encore payé et de payer 10 pour cent, comptant, sur l'émission de 1856, aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont également déclaré un dividende-scrip de dix quarante pour cent sur le montant net des primes pouvant participer pour l'année expirée le 30 avril 1869 — dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du premier lundi d'août prochain, sans intérêt du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. ODGEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thomas A. Adams.	Samuel H. Kennedy,
C. T. Biddeda.	Samuel B. Newman,
F. H. Foley.	Wm Edwards,
A. G. Ulloa,	A. Thomson.
F. Simms.	John Phelps,
A. Shaw Bader.	E. H Summers.

DOUZIEME TABLEAU ANNUEL
DE LA
Compagnie d'Assurance du
"HOPE"
de la Nouvelle-Orléans.
Bureau No. 21, rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1868..... $ 870,385 94

Revoir: sur les risques d'incendie.. $121,061 21
" de mer..... 55,243 21
" de rivière..... 27,649 52 203,953 94

Montant au crédit du compte de profits et pertes..... 11,000 —

Primes non acquises, payables sur demande et équivalant au comptant..... 131,790 00 - 366,373 19

Propriété foncière..... 70,000 00
Scrip d'autres compagnies..... 42,010 00
Obligations de la ville consolidés @ 30,000 00
Obligations de la ville..... 96,500 00
Actions de banques et actions (libéra, cent; @ 50 net)..... 152,477 47—273,017 17

Du pour primes et on voie de recouvrement..... 32,696 00
$ 919,447 00

La Compagnie a également des billets, échus et obligations suspendus s'élevant à..... $374,581 40
Montant de la vieille forfaite..... 3,825 83
En moins, intérêts sur scrips..... 53,500 00

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur le livre de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, président.
HENRY V. ODDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mai 1869.
A. SHELLY,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer 6 pour cent d'intérêt, comptant, sur toutes les certificats de scrip non encore payé et de payer 10 pour cent, comptant, sur l'émission de 1856, aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juin prochain.

Ils ont également déclaré un dividende-scrip de cinquante pour cent sur le montant net des primes pouvant participer pour l'année expirée le 30 avril 1869 — dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du premier lundi d'août prochain, sans intérêt du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thomas A. Adams.	Samuel H. Kennedy,
C. T. Biddeda.	Samuel B. Newman,
F. H. Foley.	Wm Edwards,
A. G. Ulloa,	A. Thomson.
F. Simms.	John Phelps,
A. Shaw Bader.	E. H Summers.

Chemins de fer.

Route directe et courte

De la Nouvelle-Orléans à New-York, Boston et toutes les villes du Sud et de l'Est, par le Chemin de Fer, "Ouest and Illinois Central."

LES convois partent du Canal Carondelet exactement à l'arrivée des convois et des steamers du Sud.

Il n'y a que deux changements entre la Nouvelle-Orléans et New-York.

Une chaise de nuit sera attachée à tous les convois.

Les billets pour New-York, Boston et les points de l'Est, ainsi que pour tous les points de la Louisiane, le Mississippi, l'Alabama, la Floride et la Géorgie, s'obtiennent au

T. T. TAYLOR,
Agent général du Sud, à la Nouvelle-Orléans.
Le Bureau est ouvert de 8 heures A. M. à 5 heures P. M.

Chemin de Fer Pontchartrain.

Arrangement du Printemps.

A PARTIR de JEUDI, les convois de ce Chemin de Fer partiront comme suit:

—DE LA VILLE—	—DU LAC—
Nouveau Bâtiment.	
8 heures du matin.	9 heures du matin.
10 " "	11 " "
Midi	1 heure P. M.
3 heures P. M.	4 " "
5 " "	6 " "
6 " "	7 " "
7 " "	8 " "
8 " "	9 " "

Le char à cheval partira de l'ancien dépôt, à 6 heures du matin et, de Lac, à 8 heures et demie du matin.

Les Dimanches, les convois partiront toutes les heures, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Pour aller au Lac et en revenir, le même jour, 25 cents.

Pour le Chemin de Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

Les passagers qui désireront s'arrêter à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

G. PANDELY,
Surintendant-Général.

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Canal, à la Nlle-Orléans, en face de la Compagnie Transatlantique, le SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Algiers à sept heures A. M.

Le frot pour les stations du chemin, pour les débarcadères de Thebo, et à Berwick à la Nlle-Iberia ou Brashear City, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Teche, entre Lisbonville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Rowland, Lafourche et Terrebonne, au bout du bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé aux arrivées.

GEO. PANDELY,
Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au pied des rues Hampden et Magazine.
CHS A. WHITNEY & Co.
27mai6m Agents.

Compagnies d'assurances.

TROISIEME ETAT ANNUEL
DES AFFAIRES DE LA
Compagnie d'Assurance des Facteurs et des Commerçants.

39.....RUE CARONDELET.....39

Nouvelle Orléans, 30 avril 1869.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant des affaires de la Compagnie, pour l'année expirée le 30 avril 1869,—savoir:

Primes pour l'année.
Sur risques d'incendie..... $ 141 755 15
Sur risques de rivières..... 29 267 91
Sur risques de mer..... 77,987 20 $ 248,709 75

En moins, primes non expirés le 30 avril 1868..... 36,380 00
Primes remboursées le 30 avril 1868..... 3 378 93 39 758 93

Montant net des primes..... $ 174,950 82

Pertes payées—
Sur risques d'incendie..... $ 38 410 45
Sur risques de mer..... 93,377 70
Sur risques de mer..... 34,452 55

Total des pertes payées..... 165 740 67

Remarrance et diminution (remboursements)..... 49,236 45

Revenu intérieur, taxes de ville et d'Etat..... 16,838 16

Montant brut des frais de Bureau, y compris le loyer, les salaires, les impressions, les fournitures de Bureau, comptes de frais et Bureau d'assurers de la Nouvelle-Orléans..... 32,232 95

Montant brut..... $ 264,147 17
En moins intérêts et escompte et mariage..... 45 240 —

Soudon net..... 218 906 54

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Billets pour actions..... $ 100 000 00
En caisse..... 107,783 26
Primes en voie de recouvrement..... 11,486 28
Billets à renouvoi, pôte sur garantie..... 122,511 95
Dû à recevoir, à courte échéance..... 31,909 31
Actions de banques et autres actions..... 65,450 50
Actions de chemins de fer de la ville..... 63,975 00
Obligations de la grande loge Maçonique de la Louisiane..... 5,000 00
Meubles et installations de Bureau..... 5,800 17

$777 906 57

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PAYRAY, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

A une assemblée régulière, les Directeurs, après avoir fait une ample réserve pour toutes les présentes responsabilités contre la Compagnie, ont résolu de payer un DIVIDENDE INTERET de DIX pour cent l'an sur sa passe nette comptant du capital et un DIVIDENDE COMPTANT de CINQUANTE pour cent aux actionnaires, sur le montant net de leurs primes pour l'année (plus de 200,000) à partir du 13 juin 1869.

La Compagnie payera la taxe de revenu intérieur sur les dividendes.

Les Directeurs ont également résolu d'appeler la reste du montant dû sur le capital de la Compagnie et qui devra être payé le 28e jour de juin 1869, ou avant cette époque.

MICHAEL MUSSON, Président
HARMON DOANE, Vice-Président.

DIRECTEURS.

Moses Greenwood,	Wm H Hunsing,
W A Johnson,	J J Warren,
John I Noble,	Simon Bloch,
John Clarke,	B T Beckner,
Hugh Mitchell,	Percy Nugent,
Marshall J Smith,	Berd Friedlander,
I Canfield,	H Preiss
Alfred S Hamlington,	Wm Conery,
L H Terry,	R W Rodd,
J D Bass,	Joseph Hoy,
Richard Milliken,	W S Pike,
Samuel E Moore,	T D Miller,
H W Farley,	23 mai—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

DOUZIEME ETAT ANNUEL
de la Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

Publié ainsi que l'exigent la Loi et sa Charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1869:

Primes sur risques d'incendie	$ 186,812 29
Primes sur risques de rivières	32,246 26
Primes sur risques de mer	36,903 97
Risques non-expirés le 30 avril 1868	37,987 20
	313,950 72
En moins, primes remboursées	20,565 11
Montant des primes.....	313,385 61
Pertes payées dans l'année:	
Pertes d'incendie.....	$ 94,818 54
Pertes de rivières.....	14,664 56
Pertes sur mer.....	51,560 20
Total des pertes.....	71,013 30
Remarrance:	
Dépenses et intérêt de scrip; commissions, escompte et comptes d'intérêt.....	11,916 74
Taxes et Bureau d'intérieur.....	3,971 43
Solution (Rebut) de quinze	
Réservé pour risques non expirés.....	36,953 90
Réservé pour risques non expirés.....	31,331 84
Réservé pour pertes non encore réglées et Revenu intérieur.....	5,000 00— 127,208 81
Soudon net.....	70,361 60

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis.....	21,549 56
Prêts par hypothèque.....	58,819 05
Effets à recevoir, pâte prêtes.....	10,368 72
Actions, obligations et autres garanties.....	120,000 00
Propriété foncière.....	14,000 00
Dû pour primes en voie de recouvrement.....	28,998 15
En caisse.....	42,264 20
Soudon d'autres Compagnies..	7,000 00
	$ 353,001 68

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAFELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 3 mai 1869.
FELIX ORIMA,
Notaire Public.

A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, le résolution suivante a été unanimement adoptée.

Résolu, qu'un dividende CONSTANT DE VINGT POUR CENT, libre de taxe, sur le capital de la Compagnie, provenant des profits de l'année échue le 30 avril 1869, soit déclaré, et payé à partir de 10 de ce mois, aux actionnaires ou à leurs représentants.

DIRECTEURS:

JOHN J. ADAMS,	J. C. DENIS,
AUG COUTURIE,	T. H. BLAKE,
FELIX A. BOSQUE,	H. TETE,
Wm. ALEX. GORDON,	F. MALGORES.
H. PETCHAUD.	

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau No 79 rue du Camp, coin Natchez,
DE L'ESPLANADE.
Actif, le 30 décembre 1868—$1,136,711 39.

ALFRED MOULTON, Président.
WM. H. PERRINE, Vice-Président.
A. W. Hunter, Secrétaire.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de rivières, et de mer, aux taux usuels de primes.

Directeurs—

H. S. CONVERSE,	OCTAVE VOORHIES,
JACOB WOOD,	F. H. HALL,
JOSEPH HALE,	W. ALLEN,
S. FORSTALL,	JNO. P. SQUIER,
W. CHAMPION,	JNO. C. BOUTE,
E. L. GRAPPLIN,	W. H. PERRINE.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de Feliciana, de la Nlle-Orléans.

Bureau, No 32 rue du Camp.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de rivières et de mer, aux taux usuels de primes.

Directeurs—

H. J. TALLEYE, Secrétaire,	Président.
CHS. ROMAN,	H. PAYTO
S. MICHEL,	A. FOSTER,
A. PETERSON,	JAS. H. WORTHAM,
CHARLES PASCAL,	

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET
8, PASSAGE SAULNIER, PARIS.

M. Henri GAILLARDET, 8 Passage Saulnier, à Paris, est [illegible] Financement, [illegible] spécialement à la Pharmacie, Droguerie, [illegible] Parfumerie, [illegible] Articles de Ménage, &c.

Il est [illegible] seul représentant officiellement et indirectement de [illegible] Rivers [illegible] pour [illegible] Nouvelle-Orléans.

Tout ordre, [illegible]
Et accréditif
M. H. GAILLARDET.

PILULES DE HAUT

Les [illegible] remèdes que on prétend [illegible] ont été examinés et contrôlés d'après la nouvelle méthode dépositaire de M. DUBAUT, pour être prises ou [illegible] dans un même temps que les médicaments ordinairement [illegible] en place. Quand le dépôt et la fixation que les [illegible] ont produit [illegible] ces pilules [illegible] pour combattre la constipation et [illegible] maux [illegible]. Ces pilules sont recommandées pour combattre la constipation et [illegible] maux [illegible] qui en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables en ce [illegible] ne contiennent [illegible] médicaments [illegible] constamment [illegible] ces pilules [illegible] pendant plusieurs jours de cette même [illegible].—Mais en portant [illegible] offre surtout des avantages [illegible] dans le traitement [illegible] des [illegible] chroniques telles que [illegible], [illegible], [illegible],